

CERTIFICATION DE FIN DE FORMATION

Directives : Travail de diplôme (TD)

La certification du travail de diplôme comprend deux éléments complémentaires :

- le **document écrit** et
- la **soutenance orale**

Tâche Réaliser et soutenir, seul-e ou en duo, un travail de diplôme

Compétences visées

- J. Comprendre et utiliser les principes de la recherche (praticien chercheur).
- K. Réfléchir et intervenir sur ses pratiques (praticien réflexif).
- H. Collaborer avec différents partenaires de l'institution scolaire à la réalisation des objectifs de l'école.
- E. Communiquer de manière claire et appropriée dans divers contextes liés à la profession enseignante.
- I. Comprendre et utiliser les médias et les technologies de l'information et de la communication.

Contenu Tous les dispositifs de formation en lien avec les domaines suivants :

- Sciences de l'éducation, éthique et disciplines contribuant à la compréhension des situations éducatives.
- Insertion dans un système éducatif, économique, social et culturel.
- Méthodes, techniques et instruments de travail et de recherche, médias.
- Communication, identité et développement professionnels.

Validation Travail de diplôme (TD) : 8 ECTS.

Critères d'évaluation Se référer au rapport certificatif ainsi qu'aux indicateurs des différents critères d'évaluation.

Produit attendu Se référer au point 3. Format du document de référence : Lignes directrices pour le Travail de diplôme.

Dépôt **Deux exemplaires** en version papier et un exemplaire en version électronique PDF sont à remettre au secrétariat de la formation préscolaire et primaire selon

l'échéancier précisé dans le document officiel : *Eléments de la certification de fin de formation (Examens finals)*. Les annexes qui ne sont pas indispensables pour la compréhension/lecture du travail peuvent être jointes en format électronique.

- Document de référence**
- Indications pour le travail de diplôme
 - Lignes directrices
 - Avant-projet
 - Echéancier
 - Procédure pour le dépôt du TD

Déroulement de la soutenance orale (50 minutes)

Au début de la soutenance, le/la tuteur/trice rappelle la consigne à l'-aux étudiant-e-s :

- *Travail de diplôme individuel*
 - 15 – 20 minutes de présentation
 - 25 – 30 minutes de discussion entre étudiant-e-s et expert-e / tuteur-trice
 - 5 – 10 minutes d'échanges avec le public
- *Travail de diplôme en duo*
 - 20 – 25 minutes de présentation
 - 20 – 25 minutes de discussion entre étudiant-e-s et expert-e / tuteur-trice
 - 5 – 10 minutes d'échanges avec le public
- Le/la tuteur-trice conduit l'entretien
- L'expert-e veille au respect du temps imparti
- Questions :
 - de clarification
 - sur les interprétations proposées
 - sur les implications pratiques, la professionnalité
 - sur la démarche
 - ...

Délibération du jury et communication du résultat aux-à l'-étudiant-e-s

- Au terme de la soutenance orale, le jury délibère en l'absence de/des étudiant-e-s et du public éventuel (~10 minutes). L'expert-e et le/la tuteur-trice décident si l'examen est « acquis » ou « non acquis » et donnent une mention. Ils-elles complètent et signent le rapport final. La mention prend en compte simultanément la qualité du dossier écrit et celle de la soutenance orale.
- Le/la tuteur-trice communique le résultat (« acquis » – « non acquis ») à l'étudiant-e. La mention n'est pas indiquée. Le/la tuteur-trice et l'expert-e communiquent un bref feedback sur l'examen à l'étudiant-e. Ils ne donnent aucune indication sur la procédure de nouvelle passation en cas d'échec. Celle-là relevant de la commission interne des évaluations certificatives.
- En cas de premier échec, l'étudiant-e peut se présenter une deuxième fois à cet examen oral lors de la prochaine session d'examens.

Le/la tuteur-trice remet rapidement au secrétariat de la formation préscolaire et primaire le rapport certificatif.